

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU SYNDICAT DES EAUX**

**DE SIVRY LA PERCHE**

Séance du : 04/03/2022

**Nombre de membres**

- En exercice	10
- Présents	10
- Votants	10
- Absents	0
- Exclus	0

L'an deux mille vingt-deux, le quatre mars à 20 h 30 à Béthelainville

Le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur FURQUAND Adrien

Etaient présents : tous les membres en exercice

Excusé :

Absent :

Monsieur SAUCE Stéphane a été élu secrétaire

Date de convocation :

14/02/2022

Date d'affichage :

10/03/2022

Dans le cadre de l'augmentation semestrielle et sur proposition de Monsieur le Président, le Comité Syndical décide d'augmenter le prix du m3 d'eau de 1%, arrondi au centime le plus proche, à partir du 1<sup>er</sup> rôle 2023

- 0 à 100 m3	1.50 € HT
- 101 à 200 m3	1.40 € HT
- + de 200 m3	1.10 € HT

- Abonnement compteur 15.00 € HT par semestre.

OBJET :

Tarif du m3 d'eau pour le 1er rôle 2023

- Redevance à l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse : 0.35 € du m3 d'eau consommé (pour les communes de Sivry la Perche, Béthelainville, Fromeréville les Vallons et Nixéville-Blercourt)
- Redevance à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie : 0.22 € du m3 d'eau consommé (pour la commune des Souhemes-Rampont)

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

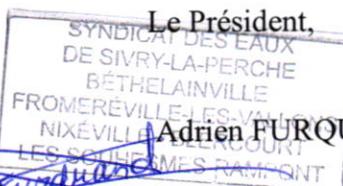
Pour copie conforme.

Ont signé les membres présents,

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture le 10/03/2022

Et publication ou notification du 10/03/2022

Le Président,



Adrien FURQUAND

